



DELEGATION NATIONALE DU CREDIT LYONNAIS

15 Rue Feydeau - 75002 PARIS / B.C. 315 - 51
Tél. 01.42.95.11.80 / 10.57 Fax : 01.42.95.10.55

Courriel : CFDT_DELEGATION-NATIONALE/Unités_Sociales/DRH/CLY

Mail : cfdt_delegation-nationale@lcl.fr

Site internet : www.cfdt-lcl.org

CCE DU 17 MAI 2011 : DU MOUVEMENT DANS LA SALLE !!!

Cette séance était initialement dédiée à l'avancement du schéma immobilier, le regroupement de l'activité Agence de Recouvrement sur Villejuif, l'avenant numéro 10 au PEE, la politique de l'emploi sur la période 2010/2012 et le bilan seniors 2010. Figuraient aussi à l'ordre du jour un projet d'avenant interprétatif au Départ Anticipé de Fin de Carrière ainsi que un avenant à l'accord DAFC. Ces 2 derniers points ont fait l'objet d'une intervention particulière de la CFDT qui a quitté la séance.

Voici ci-dessous l'intégralité de l'intervention de la CFDT sur les points qui ont conditionné le départ de notre Organisation Syndicale.

Le CCE doit maintenant aborder le point 5 intitulé « Information sur le projet d'avenant interprétatif de l'accord relatif au départ anticipé de fin de carrière du 18 juillet 2007 »

Puis figure le point 6 à l'Ordre du Jour qui est « Avis sur le projet d'avenant à l'accord relatif au départ anticipé de fin de carrière du 18 juillet 2007 »

Pour la CFDT, sur la forme, ce sont 2 points bien distincts mais, sur le fond, les 2 questions sont étroitement imbriquées.

Notre analyse est la suivante : 2 Organisations Syndicales, SNB et FO s'il fallait les nommer, signataires des mesures du dernier Plan de Sauvegarde de l'Emploi, se sont rendues à l'évidence que leurs signatures mettaient les salariés de LCL, ayant opté pour ce dispositif, dans une position financière extrêmement délicate eu égard à la réforme des retraites.

Pour rhabiller cette erreur, la CFDT constate que ces 2 OS sont visiblement prêtes à dépouiller d'autres salariés, souvent

adhérents à une centrale syndicale y compris à leur propre étiquette.

La CFDT se refuse à cautionner cette pratique et considère que, si ces 2 Organisations Syndicales devaient finalement signer ces avenants, elles n'en sortiraient pas grandiées.

A contrario, nous félicitons la Direction des Ressources Humaines pour son habilité à négocier.

Sur ces questions, la DRH aura su ménager au mieux les deniers de LCL pour le plus grand profit de son actionnaire.

Nul doute que les juristes de la Direction seront également satisfaits mais qu'en penseront les adhérents FO et SNB ainsi que leurs défenseurs ?

Par solidarité avec les personnes qui ont entamé une procédure juridique, la CFDT ne participera pas aux débats sur ces points à l'Ordre du Jour et quitte, dès à présent, la séance du CCE.

Vous trouverez ci-dessous les points qui ont été abordés en séance avant que la CFDT ne quitte la séance du Comité Central d'Entreprise.

Information sur l'avancement du Schéma Directeur Immobilier en Ile de France et en province

Concernant l'Ile de France, la Direction considère que le bilan est globalement positif même si les emménagements de l'automne dernier ont été « perturbés » par les conditions climatiques et les mouvements sociaux de la RATP. La Direction estime que le personnel est satisfait largement de ses nouvelles conditions de travail comme semblerait le prouver un taux d'absentéisme sans variation et seulement 7 messages sur la boîte mail dédiée aux remarques du personnel.

ALORS HEUREUX ??? Si vous avez un ressenti différent, n'hésitez pas à nous contacter.

Concernant la Province, La Direction n'entend pas discuter de mesures spéciales d'accompagnement comme sur L'Ile de France au motif que toutes les modifications sont bénéfiques pour les salariés.

Qu'en pensez- vous ?

La CFDT constate que cette opération essentiellement financière permettra à LCL d'économiser près de 40 millions d'euros alors que les mesures de compensation versées au personnel (allongement du temps de trajet notamment) ne représentent même pas 5% de cette économie.

Information sur le regroupement de l'activité « Agence Commerciale de Recouvrement » sur le site de Villejuif

Au plus tard à la fin de cette année, le site ACR de Lyon aura disparu pour venir « renforcer » celui de Villejuif. Cette opération permettra, comme d'habitude, des réductions d'effectif et la Direction estime que cela favorisera l'harmonisation des méthodes tout en simplifiant l'animation managériale.

Qu'en penseront les salariés de Lyon qui ne voudront ou ne pourront pas poursuivre sur Paris leur métier ? Pour la CFDT, les solutions de reclassement apparaissent moins évidentes que la Direction le prétend.

Avis sur le projet d'avenant n°10 au Plan Epargne Entreprise (PEE)

La CFDT a voté favorablement cet avenant qui permet d'ajouter 4 nouveaux fonds dans les supports de placement. L'offre actuelle sera ainsi complétée en termes d'objectifs de placement et de performance.

DERNIERE MINUTE :

SUITE A NOTRE DEPART, LA CGT A DEMANDE UNE SUSPENSION DE SEANCE POUR SE POSITIONNER...

A LA REPRISE, FORCE OUVRIERE CHANGE D'AVIS ET NE SOUHAITE PLUS SIGNER LES AVENANTS ...

LE SNB SE RETOUVANT SEUL SIGNATAIRE POTENTIEL, LES AVENANTS NE PEUVENT ETRE VALIDES...

LES AUTRES POINTS A L'ORDRE DU JOUR SONT REPORTES ET LA SEANCE LEVEE...

Visiblement, la position de notre Organisation a fait réfléchir certains syndicalistes. Leur « deal » avec la Direction a-t-il été remis en question ?

.....A SUIVRE.....